



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2009-1815
Catégorie : B.3.10 – Modification des étiquettes du produit – Mélanges en cuve
Produit : Herbicide à pelouses Par III
N° d'homologation : 27884
Matière(s) active(s) (m.a.) : Dicamba [DIC]
2,4-D (DXB)
Mécoprop-P (MEQ)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2023222

But de la demande

La présente demande vise à ajouter l'engrais Green with Envy comme mélange en cuve à l'étiquette de l'herbicide à pelouses Par III (numéro d'homologation 27884).

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation sanitaire

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

L'ajout de l'engrais Green with Envy comme mélange en cuve avec l'herbicide à pelouses Par III ne devrait pas augmenter le risque environnemental posé par l'application de cet herbicide. Par conséquent, l'ajout de l'engrais Green with Envy comme mélange en cuve à l'étiquette de l'herbicide à pelouses Par III ne présente aucune autre préoccupation.

Évaluation de la valeur

Les données appuyant l'ajout d'un mélange en cuve d'engrais à l'étiquette de l'herbicide à pelouses Par III justifiaient la citation d'une étiquette d'un produit précédent et l'ajout d'énoncés sur l'étiquette concernant l'utilisation prolongée d'un mélange en cuve d'herbicide-engrais.

Selon les renseignements disponibles, le mélange en cuve d'engrais avec l'herbicide à pelouses Par III pour une utilisation uniquement sur du gazon cultivé en gazonnière et récolté pour la transplantation a été appuyé du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les données fournies sur le produit, l'herbicide à pelouses Par III, et a jugé les renseignements suffisants pour ajouter l'engrais Green with Envy comme mélange en cuve à l'étiquette.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.